



Infolettre JUIN 2024



Mot du maire

La saison estivale arrive et je vous souhaite du bon temps durant cette belle période de l'année. Permettez-moi de porter votre attention sur les dangers que représente le lac. Autant il peut nous permettre de connaître des moments heureux, autant il peut être source d'un accident malheureux.

L'été est à peine à nos portes que nous avons déjà, au Québec, des pertes de vie dues à des accidents relatifs aux lacs et aux rivières. Le mot d'ordre qui convient pour nous tous est prudence! Une vie peut chavirer en l'espace de quelques minutes.

J'aimerais aussi porter votre attention sur les pannes électriques et vous prier d'être tolérants envers les émondeurs d'Hydro-Québec. Si les employés vous demandent d'aller sur votre terrain pour faire de l'émondage, ne leur refusez pas l'accès. Les lignes électriques passent souvent au-dessus de certains terrains privés et les arbres de ces propriétés peuvent parfois être la cause de pannes.

Enfin un mot sur la santé budgétaire de notre Municipalité. Suite au rapport de l'audit, nous pouvons affirmer que cette année encore, nous avons obtenu de bons résultats. En effet, nous avons terminé l'année avec un surplus dans nos coffres, malgré les investissements que nous avons fait. Cette situation nous permet de conserver encore un des plus bas taux de taxation de notre MRC et de l'Outaouais. Vous aurez bientôt la chance de recevoir le rapport financier de 2023 et de le consulter.

Merci à notre personnel et aux membres du Conseil pour leur magnifique travail!

Bel été!

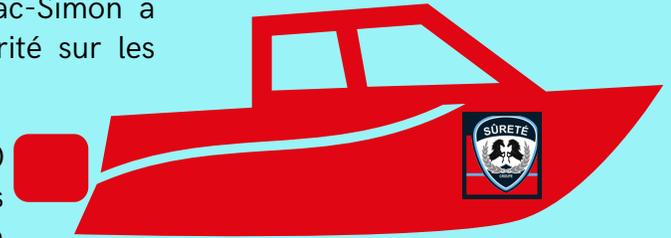
Jean-Paul Descoeurs



Patrouille nautique Été 2024

Pour la deuxième année consécutive, la Municipalité de Lac-Simon a confié à Groupe Sûreté la responsabilité d'assurer la sécurité sur les plans d'eau de notre région.

Groupe Sûreté inc. dispose d'une équipe de plus de 1000 agents cumulant 10 ans d'expérience, offrant des services professionnels hautement qualifiés et des équipements à la pointe de la technologie.



Des informations supplémentaires sur les missions de patrouille seront bientôt disponibles sur notre site internet, dans la section Services/Sécurité publique.



Municipalité de Lac-Simon Services Loisirs, sports et culture Communications Nous joindre

Municipalité de Lac-Simon

pour l'eau, l'air et la verdure

En savoir plus sur la Municipalité

Bienvenue sur le site Internet de la municipalité de Lac-Simon

En navigant sur notre site internet, vous pourrez y trouver des renseignements sur les services municipaux, les règlements en vigueur, les commerces et restaurants locaux, les différentes installations sportives et récréatives, les événements à ne pas manquer et bien plus encore.

Que vous soyez un résident de Lac-Simon ou simplement de passage dans la région, vous trouverez certainement de quoi vous divertir et vous détendre dans notre belle municipalité. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'informations supplémentaires.

Au plaisir de vous accueillir à Lac-Simon, un endroit où la nature est reine et où le plaisir est au rendez-vous!

Notre site internet a fait peau neuve

En navigant sur notre nouveau site internet, vous pourrez y trouver des renseignements sur les services municipaux, les règlements en vigueur, les commerces et restaurants locaux, les différentes installations sportives et récréatives, les événements à ne pas manquer et bien plus encore.

L'adresse est la même : www.lac-simon.net

Bulletin municipal

Recevez les dernières nouvelles, événements à venir, messages importants et autre communications d'intérêts.

Inscrivez-vous maintenant



Quai municipal et vidange des eaux usées des embarcations



- Heures d'ouverture**
- ◆ À partir du 10 mai : de 8 h à 20 h, tous les jours
 - ◆ À partir du 15 juin : de 8 h à 21 h, tous les jours
 - ◆ À partir du 10 août : de 8 h à 20 h tous les jours.

ACCÈS AU DÉBARCADÈRE—Téléphone : 819-428-1345

Le tarif fixé par le règlement 541-2024 pour les propriétaires d'une unité d'évaluation à la Municipalité de Lac-Simon est facturé directement au compte annuel pour les années où la vignette est en vigueur, et ce, suivant l'enregistrement des embarcations effectués.

LAVAGE DES EMBARCATIONS

La plus grande menace actuelle pour nos plans d'eau est l'introduction d'organismes étrangers qui modifient les écosystèmes. C'est pourquoi nous exigeons le lavage de toutes les embarcations, incluant les kayaks et les canots et leurs remorques avant la mise à l'eau lorsque l'embarcation provient d'un autre plan d'eau.

VIDANGE DES EAUX USÉES D'EMBARCATION ET DE ROULOTTES

La vidange des eaux usées et de boues au quai municipal est gratuite pour les propriétaires et les résidents de la municipalité. Le coût est de 20 \$ pour les non-résidents, payable au préposés du débarcadère.

Vignettes de bateaux

Pour toute embarcation munie d'un moteur de 10 forces et plus, une vignette de bateau est obligatoire et doit être collée près de la conduite, sur le côté droit de votre embarcation afin qu'elle y soit visible. Le numéro de votre vignette est attribué au bateau que vous avez enregistré, assurez-vous d'apposer la bonne vignette.

Pour un bateau muni d'un moteur de 9,9 forces et moins, la vignette n'est pas obligatoire et l'accès au débarcadère est gratuit.

Si vous faites l'acquisition d'un bateau :

Vous devez remplir le [formulaire de demande pour vignettes de bateaux](#), y joindre une copie de votre permis d'embarcation de plaisance émis par Transport Canada (obligatoire) et le faire parvenir aux bureaux de la Municipalité soit :

- par courriel à adm@lac-simon.net;
- par télécopie au 819-428-3455 ou
- par la poste au 849, chemin du Tour-du-Lac, Lac-Simon, Québec JOV 1E0 (vous pouvez également le déposer dans la boîte aux lettres située à la gauche de la porte de la salle du Conseil).

La vignette est valide pour les saisons estivales de 2022 à 2025 et comprend un droit d'accès à la plage de la SÉPAQ ainsi qu'un service de pompage pour vidanger les eaux usées de votre bateau au débarcadère municipal. Le coût de la vignette pour les propriétaires de la Municipalité de Lac-Simon est de 25 \$ par année, par embarcation.

Si vous avez déjà une vignette pour votre bateau :

Un montant de 25 \$ par embarcation est facturé à votre compte de taxes chaque année. Les vignettes sont renouvelables tous les quatre (4) ans. Donc, les vignettes en circulation à ce jour ont été émises pour 2022, 2023, 2024 et 2025.

Si vous avez vendu votre bateau :

Veillez nous en aviser afin que nous puissions effectuer les changements nécessaires à votre dossier.

En cas de vignette perdue ou volée, les frais de remplacement sont de 25 \$.

Si vous déménagez, assurez-vous d'aviser la Municipalité de votre changement d'adresse postale à l'adresse suivante : adm@lac-simon.net ou sur le site internet dans l'onglet « nous joindre » (formulaire de contact).

INFORMATIONS MUNICIPALES

Horaire estivale 2024



ÉCOCENTRE

123 chemin du Parc
Tél. : 819-428 3906, poste 1879

PLAGE MUNICIPALE
chemin du Tour-du-Lac
(près du pont)

L'écocentre est ouvert :

Du 4 mai jusqu'au 12 octobre,
du jeudi au lundi, de 8 h à 16 h

L'écocentre sera fermé les jours fériés :

Lundi 24 juin : Fête nationale
Lundi 1er juillet : Fête du Canada
Lundi 2 septembre : Fête du travail

À compter du 21 juin 2024



Sauveteurs en service tous les jours
de 10 h à 18 h



PARC DE L'AMITIÉ
850 ch du Tour-du-Lac
Ouverture de la saison 2024 : 1er juin

TARIFS

Il est recommandé de réserver pour venir jouer au tennis et au pickleball, les réservations se font par téléphone au 819-428-3906, poste 1885 ou en personne directement à l'accueil du parc de l'Amitié.

	Mini-putt	Tennis et Pickleball	Pétanque, basket-ball et ping-pong
Détenteur de la carte citoyenne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Si accompagné d'un détenteur de carte (famille)	2 \$/personne/joute	2 \$/personne/joute	Gratuit
Non-résidents	5 \$/personne/joute	5 \$/personne/joute	Gratuit
Enfant de moins de 12 ans (si accompagné d'un détenteur de carte)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Enfant de moins de 12 ans (non-résidents)	2 \$/enfant/joute	2 \$/enfant/joute	Gratuit

Location d'équipement pour une durée d'une (1) heure : Gratuit pour les détenteurs de la carte citoyenne

- Tennis, pickleball, pétanque et ping-pong :

- Si accompagné d'un détenteur de carte 2 \$/heure par personne
- Non-résidents 5 \$/heure par personne

- Basket-ball : Gratuit

HEURES D'OUVERTURE SAISON 2024

Du 1er au 16 juin :

Vendredi 13 h à 21 h
Samedi 9 h à 21 h
Dimanche 9 h à 17 h

À partir du 22 juin jusqu'au 3 septembre :

Le parc de l'Amitié sera
ouvert tous les jours
de 9 h à 21 h

Ventes de garage

Les ventes de garage sont autorisées sur le territoire de Lac-Simon chaque long week-end, c'est-à-dire :

- du 22 au 24 juin
- du 29 au 1er juillet
- du 31 août au 2 septembre



RAPPEL - RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES FEUX D'ARTIFICE

Le règlement municipal 546-2024 relatif au brûlage de matières combustibles stipule qu'**il est interdit d'utiliser des feux d'artifice sur des terrains publics ou privés** (Article 24).

De plus, cette même interdiction est également présente dans le règlement de la Sûreté du Québec, SQ-21-003, concernant les nuisances.

Ainsi, nous tenons à vous rappeler que ces règlements sont en vigueur et qu'il est formellement interdit de faire usage de feux d'artifice sur le territoire de Lac-Simon. Les contrevenants à ces règlements sont passibles d'amendes.

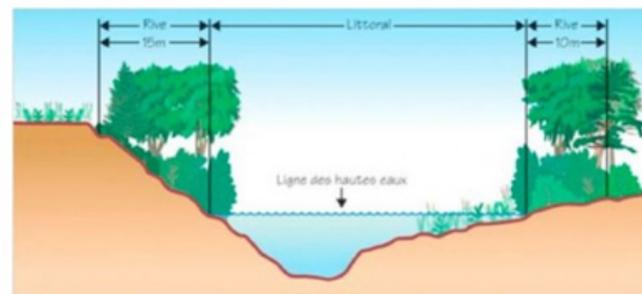
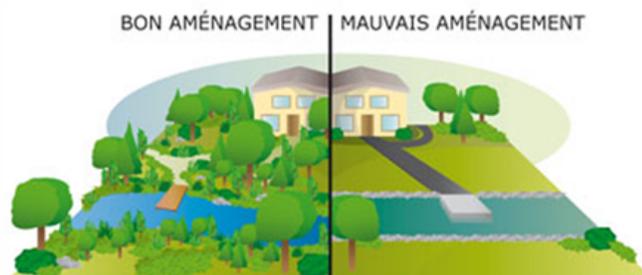
SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

LES BANDES DE PROTECTION RIVERAINE

Enfin l'été est à nos portes. Dans les semaines à venir, une patrouille environnementale d'inspecteurs se rendra sur plusieurs terrains riverains pour vérifier la conformité des bandes riveraines.

La conformité des bandes riveraines est une responsabilité déléguée du gouvernement provincial, (Q2-r.17.1, Q2-r17-1 REAFIE et Q2-r0.1 RAMHHS), en lien avec notre Règlement sur la protection et la renaturalisation des rives 551-2024. Notez que ce règlement vise à restaurer rétroactivement les rives à leur état naturel sur une profondeur de 5 mètres, et d'un 5 mètres supplémentaire de manière passive (Article 9 du Règlement 551-2024), même si votre terrain a été aménagé il y a plus de 10 ans.

L'accès au plan d'eau doit être aménagé de manière à occuper le moins d'espace possible, avec une **largeur maximale de 5 mètres**, y compris un retour en boucle qui, une fois complété, totaliserait 5 mètres si plusieurs accès sont aménagés ou encore dans le cas d'une boucle d'accès.



SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES SANS PERMIS



Nous avons constaté que plusieurs bâtiments accessoires ont été érigés depuis environ deux ans qui n'ont pas été validés par un permis. Que vous soyez en zone d'agriculture, forestière, récréative, villégiature en générale, ou encore dans un camping, toutes les propriétés sont assujetties au règlement sur les permis et construction (U-21) et la réglementation en général.

Pensez-y bien !

Les permis de construction ne sont pas optionnels, mais obligatoires. Les permis garantissent que votre projet de construction respecte les règlements municipaux. En cas de non-conformité, la Municipalité peut exiger la démolition ou le déplacement de la construction.

Tant que le bâtiment reste non conforme, les propriétaires peuvent recevoir des constats d'infractions multiples.

Si la situation n'est pas corrigée dans les délais prescrits par l'inspecteur, les sanctions pénales peuvent aller de 1000 \$ à 2000 \$ pour le simple défaut de permis.

LES DEMANDES D'INFORMATIONS AU SERVICE DE L'URBANISME



Demande d'information concernant les propriétés

Il est fréquent que des acheteurs et des courtiers s'intéressent à des propriétés sur notre territoire, ce qui génère un grand nombre de demandes. Veuillez noter que nous ne délivrons aucun avis de conformité.

Projets spécifiques

Concernant les demandes d'information sur des propriétés, nous fournissons des informations sur les règlements applicables, et non sur la conformité immeubles et constructions ou des projets en question. Le dépôt d'une demande de permis est obligatoire pour l'analyse de votre projet.

Si vous avez des questions sur des règlements ou des normes spécifiques, nous vous encourageons à nous contacter par courriel à urbanisme@lac-simon.net ou à prendre rendez-vous. Nous serons ravis de vous fournir la réglementation pertinente pour l'analyse de votre demande de permis.



SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICES OFFERTS PAR LE SERVICE D'URBANISME ET ENVIRONNEMENT



Afin d'optimiser le service, le directeur souhaite vous informer des consignes relatives aux services proposés ci-dessous :

PLAINTES ANONYMES ET SIGNALEMENT

- Les plaintes anonymes ou les signalements sont généralement effectués par téléphone ou en personne. Si vous préférez signaler de manière anonyme sans déposer une plainte écrite, nous procéderons à une vérification, mais sans suivi ultérieur.
- Pour les infractions facilement constatables et en cours (par exemple, des travaux de construction sans autorisation) identifiables par un inspecteur ou encore en situation d'urgence, veuillez contacter le service de l'urbanisme. Un inspecteur se rendra sur place pour une vérification dès que possible.

PLAINTES OFFICIELLES

Vous avez un différend avec un voisin? La Municipalité peut ou non intervenir selon les circonstances. Posez-vous les questions suivantes :

- Y a-t-il un règlement municipal concernant cet incident ?
- Est-il facile pour l'inspecteur municipal de constater les faits s'il y a un règlement applicable ou en vigueur ?
- La police est-elle mieux équipée pour intervenir, et à quelles heures peuvent-elles agir (par exemple : nuisances sonores, chien dangereux, feux d'artifice la nuit, etc.) ?
- S'agit-il d'un litige relevant du droit civil, comme des incivilités ou du harcèlement ?

Pour les infractions difficiles à constater par un inspecteur, il est essentiel que le plaignant fournisse des preuves et des informations pertinentes, par exemple, dans les cas d'hébergement touristique illégal.

La plainte **DOIT ÊTRE FORMULÉE PAR ÉCRIT**. Après réception de la plainte et des informations, notre équipe sera en mesure d'intervenir plus efficacement.

Nous vous encourageons à consulter notre site internet pour bien diriger votre demande.

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CLÔTURES À NEIGE ET ABRIS TEMPORAIRES

La saison des abris temporaires et des clôtures à neige est maintenant terminée. Nous avons reçu plusieurs signalements concernant ces installations.

Si vous avez encore une clôture ou un abri de type *TEMPO* sur votre propriété, nous vous prions de les enlever sans tarder, y compris la structure en acier des abris.



ATTENTION - SOYEZ VIGILANT **La myriophylle à épi est à nos portes !**

La myriophylle à épi, algue envahissante, a été décelée dans les lacs voisins. Si la myriophylle s'installe dans un plan d'eau, les impacts affectent la baignade, la pêche, la navigation et donc, la valeur des propriétés.

Il est donc important de bien nettoyer toute embarcation (incluant pédalos, kayaks, etc.) provenant d'un autre cours d'eau.

RESPONSABILITÉ DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS :

Rampes de mises à l'eau et débarcadères (Extrait du règlement U-22-2, article 6.6.3)

- Il est interdit d'aménager de nouvelles rampes de mise à l'eau privées et les nouveaux débarcadères à bateaux privés sont interdits.
- Une rampe naturelle de mise à l'eau sur un terrain privé ne doit servir uniquement que pour les embarcations de son propriétaire. Ce dernier doit mettre en place des mesures visant à en contrôler l'accès (barrière, chaîne, rochers, etc.) et s'assurer de respecter toutes les dispositions du Règlement 541-2024 relatif aux nuisances, à la qualité de l'environnement, aux fins de prévenir la contamination des lacs Simon et Barrière, à l'accès au quai public et imposant de nouvelles normes et de nouveaux tarifs pour la descente des embarcations ou de tout règlement qui le remplace.

SONDAGE : DU COMPOSTAGE... EN FAITES-VOUS ?



La Municipalité de Lac-Simon aimerait obtenir une subvention afin d'offrir aux citoyens qui le désirent des systèmes de compostage domestique (type cloche).

Pour obtenir cette subvention, il est important pour nous de bien cibler les besoins des utilisateurs.

Si vous ne l'avez pas déjà rempli, nous vous invitons prendre 1 à 2 minutes de votre temps pour remplir le sondage disponible sur la page d'accueil de notre nouveau site internet.



ATTENTION AUX TIQUES

La tique responsable de la transmission de la maladie de Lyme est présente en Outaouais et est active du printemps jusqu'en automne. La DSP fait appel aux municipalités pour qu'elles informent leurs citoyens, travailleuses et travailleurs des moyens de prévention de la maladie de Lyme.

Pour plus d'information, consultez le site du CISSO : <https://cisss-outaouais.gouv.qc.ca/.../maladie-de-lyme/>

La tique à patte noire est en grande partie responsable de la maladie de Lyme



**LA TIQUE
PEUT TRANSMETTRE
LA MALADIE DE LYME,
L'ANAPLASMOSE ET
D'AUTRES MALADIES**

DEMEUREZ DANS LES SENTIERS

Utilisez du chasse-moustiques Inspectez votre corps et retirez les tiques Prenez une douche après l'activité

TAILLE RÉELLE DE LA TIQUE ADULTE AVANT LA PIQÛRE



Québec.ca/lyme

Votre gouvernement Québec



L'entente entre la Municipalité de Lac-Simon et le Parc des Montagnes Noires de Ripon offre les avantages suivants :

- Stationnement et accès gratuits au parc pour les résidents de la Municipalité. Une preuve de résidence au Chalet Stéphane-Richer (permis de conduire, carte citoyenne, facture de taxes, contrat notarié, etc.) est requise.
- Les résidents bénéficient d'une réduction de 15 % sur toute location d'hébergement*.

(* Valide du dimanche au jeudi seulement)



L'entente entre la Municipalité de Lac-Simon et la Société des Établissements de Plein air du Québec (SÉPAQ) permet d'offrir :

- un accès à la plage du secteur Preston aux bateaux de plaisanciers qui possèdent une vignette propriétaire (droit d'accès à la SÉPAQ) émise par la Municipalité de Lac-Simon.
- une tarification saisonnière pour l'accès en voiture à la plage du Centre touristique de Lac-Simon aux citoyennes et citoyens (propriétaire ou résident permanent) de Lac-Simon. Une preuve de résidence sera exigée à l'accueil du site (exemple : carte citoyenne, permis de conduire, etc.).

Activités - Été 2024

Consultez la section ÉVÉNEMENTS de notre site internet

JUIN



MAI **mois**
de l'arbre
et des forêts

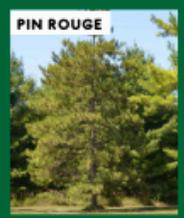
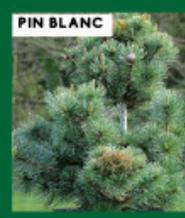
DISTRIBUTION D'ARBRES

SAMEDI 8 JUIN 2024

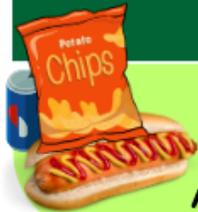
**RENDEZ-VOUS DE 10 H À 14 H SOUS LE CHAPITEAU,
PRÈS DU PARC DRAGON-DU-LAC**

Comme chaque printemps, la Municipalité de Lac-Simon, offre des bébés arbres à ses citoyens lors d'une journée dédiée à l'environnement. Cet événement est possible grâce à la collaboration du MRNF: Ressources naturelles et Forêts du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec.

Essences disponibles



Journée de l'environnement : kiosques d'information sur place
Spécialistes : compostage, recyclage, etc.



CANTINE SUR PLACE
ORGANISÉE PAR LES AMIS DE L'ENTRAIDE
AU PROFIT DU CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE DE PAPINEAU

Distribution de compost
Apportez vos contenants

Activités - Été 2024

JUIN

JOURNÉE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ MADA LAC-SIMON

Dimanche 23 juin 2024

En partenariat avec :

Québec 

LA FÊTE NATIONALE
DU
QUÉBEC



HORAIRE DES ACTIVITÉS

(sous le chapiteau, à l'angle du chemin du Parc et du chemin du Tour-du-Lac)

10 h 30 Messe

17 h 00 Hommage au drapeau

17 h 15 Discours patriotique du maire

14 h à 15 h

ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS

Atelier sur l'astronomie et fabrication
d'un télescope maison



Pavillon au parc

DRAGON DU LAC

Près du 544 chemin du
Tour-du-Lac



DE 13 H À 16 H

RALLYE AUTOMOBILE

Suivi d'un souper méchouis pour les participants.

Pour participer au Rallye, vous devez vous inscrire à :
info@lac-simon.net

En raison du nombre limité de places (40) pour le rallye automobile et le souper, la Municipalité se voit dans l'obligation de prioriser les inscriptions des citoyennes et citoyens de la Municipalité de Lac-Simon

**Soirée dansante et feu de joie
avec Les Tuners**

Dès 19 h, sous le chapiteau
(à l'angle du chemin du Parc et chemin du Tour-du-Lac)



Présentateur officiel



Activités-Été 2024

JUILLET



MARCHE CANINE FAMILIALE Lundi 1er juillet à 11 h



Invitation à tous les propriétaires de chiens de la région à venir marcher sur le chemin du Parc avec leur animal et rencontrer d'autres propriétaires ou amoureux des animaux.

Nous vous donnons **rendez-vous au parc Alpha de Lac-Simon** (parc canin situé à l'angle de la route 321 et du chemin du Parc) où des hot-dogs seront servis. Plaisirs, découvertes et belles rencontres sont à prévoir.



À tous les propriétaires de chiens : vous êtes priés de ramasser les excréments de vos animaux lors de vos marches, votre voisinage vous en sera grandement reconnaissant.



Samedi 27 juillet 2024



Spectacle grandiose sur la plage
Fontaines et laser

Venez par bateau ou en auto
et assistez à du jamais vu à Lac-Simon !



Spectacle musical en soirée avec
Éric Farran et *The Ramblers*



Service de bar sur le site
Argent comptant seulement

Activités-Été 2024

AOÛT



La Traversée du lac Simon

Samedi 10 août 2024

Présentée par



Desjardins

Caisse de la Petite-Nation

Encore cette année, La Municipalité de Lac-Simon organisera la Traversée du lac Simon, avec le présentateur officiel, Caisse Desjardins de la Petite-Nation.

Du 5 au 10 août, c'est une semaine remplie d'activités diverses qui attend les citoyens et visiteurs, des plus jeunes au plus expérimentés.

La Corporation des loisirs de Papineau, les municipalités de Lac-Simon et Duhamel ainsi que le Centre touristique du Lac-Simon (SÉPAQ) s'unissent pour poursuivre le succès de cet événement.

Le concept restera sensiblement le même concernant les épreuves cependant, la traversée à la nage sera de 12 km. Nous aurons le 5 km (circuit de la fédération de natation du Québec), le 2 km, le 500 mètres, une course à relais, une épreuve

FORFAITS—COMMANDITES

PRÉSENTATEUR OFFICIELCOMBLÉ	ÉPREUVE 2 KM1 000 \$	TRUITE PLATINE 750 \$
COLLABORATEUR MAJEURCOMBLÉ	ÉPREUVE 500 M1 000 \$	ESTURGEON DORÉ 500 \$
TRAVERSÉE 12 KMCOMBLÉ	ÉPREUVE RELAIS1 000 \$	ACHIGAN ARGENTÉ 200 \$
TRAVERSÉE EN PLANCHE À PAGAIE 1 000 \$	ÉPREUVE DÉCOUVERTE 1 000 \$	OUANANICHE BRONZÉE 100 \$
ÉPREUVE 5 KMCOMBLÉ	TOUT AUTRE CONTRIBUTION FINANCIÈRE SERA APPRÉCIÉE	

Bénévoles recherchés

Vous avez un peu de temps libre?

Vous aimez rencontrer les gens de votre communauté et être vraiment utile?

Pour la Traversée du lac Simon, nous avons grandement besoin de bénévoles pour occuper ces postes le samedi 10 août 2024 :

- Juges de virages
- Chronométrateur en chef
- Chronomètres
- Juge en chef à l'arrivée
- Juges à l'arrivée
- Commis à la course
- Contrôleurs pour aider les commis à la course
- Secrétaire (entrée de données : résultats)

Notez qu'il y aura une courte formation, à suivre en ligne, avec la Fédération de natation du Québec une semaine avant les épreuves.

Les personnes intéressées à faire partie de notre équipe de bénévoles ou à fournir une embarcation, peuvent communiquer avec madame Lucie Groleau à info@lac-simon.net